

# VOTATION citoyenne

## 5 mars 1848 - 5 mars 2008 Appel pour l'élargissement du suffrage universel

Le 5 mars 1848, un décret de la République française supprimait le suffrage censitaire et instaurait pour la première fois au monde, à l'échelle d'un pays, le suffrage dit « universel » ouvert à tous les hommes, de nationalité française, âgés de plus de 21 ans.

Le corps électoral passait subitement de 246 000 électeurs à plus de 9 millions. C'était le premier pas d'une longue marche toujours inachevée, à l'échelle mondiale mais aussi en France, vers un suffrage réellement universel.

Le 21 avril 1944 (96 ans plus tard), le droit de vote est étendu aux femmes par une ordonnance du gouvernement provisoire de la République française à Alger.

Cette revendication, portée par la lutte des femmes, a été bloquée à plusieurs reprises par le Sénat sous la 3<sup>ème</sup> République. Une quarantaine de pays ont précédé la France dans la reconnaissance de ce droit (Nouvelle Zélande en 1893).

Par la loi du 5 juillet 1974, le droit de vote est étendu aux jeunes de 18 à 21 ans.

Le traité de Maastricht, signé le 5 février 1992, instaure la citoyenneté de l'Union européenne. Les citoyens de l'Union européenne qui vivent dans un pays de l'Union dont ils n'ont pas la nationalité peuvent voter et se porter candidat, dans l'Etat de résidence, aux seules élections municipales et européennes. Tous les pays de l'Union ont mis en pratique ce droit pour les élections européennes de 1994. La France a été le dernier pays de l'Union à ouvrir aux citoyens de l'UE vivant sur son territoire la possibilité de participer aux élections municipales en 2001.

Bien que la représentation politique ne soit pas satisfaisante, **160 ans après l'instauration du suffrage universel masculin, il serait temps que le droit de vote et d'éligibilité soit ouvert à tous les résidents quelle que soit leur nationalité.**

Toutes les personnes, toutes les organisations pensant qu'il faut encore avancer vers un suffrage réellement universel sont invitées, porteuses de leurs revendications, au

## rassemblement le mercredi 5 mars 2008 au métro Ledru-Rollin à 18 heures

Pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers  
au élections locales



Secrétariat : LDH – Pavlina Novotny - 138 rue Marcadet - 75018 Paris - Tel : 01 56 55 51 08  
Fax : 01 42 55 51 21- communication@ldh-france.org / [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)